

Administrateur-Délégué-Gérant  
**O. RANDOLET**  
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47  
85, Rue Fontenelle, 35  
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

# Le Petit Havre

RÉDACTEUR EN CHEF  
**J.-J. CASPAR - JORDAN**  
Téléphone : 14.90  
Secrétaire Général : TH. VALLÉE  
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

### ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Euro., l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22 :
Union Postale.....	10 :	20 Fr.	40 :

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

### ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.  
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.  
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

### BULLETIN DE L'ÉTRANGER

## La Politique mondiale de l'Allemagne

(D'après un Article de la Kölnische Zeitung)

La Kölnische Zeitung a publié, il y a quelque temps (1<sup>er</sup> mai), un article extrêmement intéressant sur les tendances et l'esprit de la politique extérieure allemande. L'importante situation de ce journal, la portée de cet article qui semble un examen de conscience (si l'on peut dire), le grand intérêt qu'il y a pour des Français à voir la politique internationale à travers des lunettes allemandes, voilà autant de raisons qui nous conseillent d'en donner un résumé aux lecteurs du Petit Havre.

Tout au premier rang des causes qui poussent l'Allemagne à une politique d'action mondiale, la Kölnische Zeitung inscrit un argument d'ordre économique, évidemment vrai et qui nous échappe trop souvent quand nous envisageons l'attitude de nos voisins. « Les inconvénients irrémédiables de notre situation géographique, écrit-elle, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler : il faut que l'État allemand soit assez puissant pour que la Nation allemande puisse librement se procurer, dans le monde entier, les matières brutes nécessaires à sa vie économique. » Nous saisissons là une des préoccupations constantes de l'Allemagne contemporaine. L'Angleterre est dans la terreur perpétuelle d'être affamée, puisqu'elle dépend de l'étranger pour sa subsistance. L'Allemagne éprouve une crainte analogue, mais pour les matières premières nécessaires à son industrie.

On sait l'énorme développement qu'a pris l'Allemagne industrielle depuis la Guerre de 1870, surtout dans les vingt-cinq dernières années. Or ce développement ou plus exactement la continuation de ce développement est devenu absolument nécessaire, non pas seulement à son enrichissement, mais à son existence même. On a souvent expliqué que l'Allemagne n'est pas, comme la France, dans un état d'équilibre économique lui permettant de vivre seule, par ses propres moyens, indépendamment du reste du monde et en dehors de lui. Pour vivre, l'Allemagne a besoin d'importer des matières premières, d'exporter des produits manufacturés. Ses ressources intérieures, son marché intérieur ne peuvent en aucun cas lui suffire.

Or, si elle est largement fournie de charbon, le minerai lui manque : il lui faut l'acheter au dehors. Tout aussi bien que l'Angleterre et la France elle dépend de l'Amérique du Nord pour son coton, de l'Australie ou de l'Amérique du Sud pour sa laine. Les industries dérivées des divers métaux ont pris chez elle une extension considérable : or on sait qu'aujourd'hui il y a une véritable course internationale pour l'acquisition, pour la revendication, pour le monopole des sources de ces métaux. Des trusts nationaux ou internationaux sont partout en voie de formation pour capter les réserves précieuses de la production minière future. Malheur à celui qui s'endort dans la quiétude : il sera inévitablement distancé.

Les Allemands ne sont nullement fermés à l'importance de cette question des réserves de matière première : ils l'envisagent même avec une sorte d'angoisse que nous ne devons pas ignorer, car elle explique (sans les

justifier du reste) certaines brutalités de leur politique. Il n'y a pas en effet que de l'ambition dans l'audace et la rudesse de leurs prétentions ; il y a aussi une sorte de crainte d'arriver trop tard dans la répartition des richesses mondiales encore libres. De là cette singulière apparence de gens qui ont l'air de se défendre au moment où ils attaquent et de se considérer comme des victimes à l'heure même où ils réclament indiscrètement leur part du gâteau !

Il est vrai que les vainqueurs de 1870 se sont attardés un peu trop longtemps dans des préoccupations strictement européennes. De quelque côté que nous nous tournions, écrit la Kölnische Zeitung, nous nous heurtons à des territoires occupés par des Puissances venues avant nous. « Que faire donc désormais ? Le programme semble net. Il consiste à prendre, à acheter, à échanger tous les territoires susceptibles d'être acquis ; et, en dehors d'acquisitions territoriales proprement dites, il consiste à ne pas se laisser évincer de la concurrence économique sur les domaines commerciaux du monde, sans avoir auparavant usé de toutes nos forces, qui sont respectables. C'est ce que le Maroc a enseigné une fois pour toutes. »

Le rappel contenu dans ce dernier membre de phrase n'a rien d'agréable, et il montre que ce n'est pas aux procédés d'une aimable persuasion que l'Allemagne compte faire appel. Nous n'avons du reste qu'à regarder autour de nous, dans toutes les parties du monde, pour voir comment nos voisins procèdent. Partout, ou presque, ils ont ou prétendent avoir des intérêts économiques pour la défense desquels ils font appel à l'intervention de leurs consuls et de leurs diplomates. Et partout où ils n'ont pas d'intérêts économiques en jeu, ils envoient des consuls ou des diplomates pour susciter la naissance de ces intérêts. Dans ce jeu serré, la politique et les affaires sont si étroitement mêlées qu'elles sont à vrai dire indiscernables.

On peut donc affirmer que l'Allemagne ne se désintéressera plus d'aucune affaire politique extra-européenne, quelle qu'elle soit. Qu'il s'agisse de la Chine, de la Perse, de la Turquie, de l'Afrique, du Mexique, de l'Océanie, elle sera toujours prête à intervenir dans un règlement quelconque, en protestant : « Ne m'oubliez pas ! Je suis là ! » En particulier, partout où il se trouvera des ressources minérales ou soupçonnées en matière de mines, on peut être sûr que le gouvernement allemand, appuyant « de toutes ses forces, qui sont respectables » ses financiers, ses commerçants ou ses industriels sera au premier rang pour revendiquer sa part.

Cette politique mondiale, l'une des plus apâtes que l'histoire ait connues, ne se fait pas en cachette. Elle avoue son but ouvertement, et l'article de la Kölnische Zeitung méritait d'être signalé pour sa franchise et son évidente vérité.

ANDRÉ SIEGFRIED.

### AU MAROC

Une Embuscade meurtrière. — Six Morts et sept Blessés

Rabat, 7 juin.  
Une escorte de 35 hommes d'infanterie légère d'Alger, commandée par un sous-officier, qui accompagnait un groupe de télégraphistes rentrant à Tédars, a été attaquée par un fort parti de Zianis entre Oumès et Tédars.

Nous avons eu 6 tués et 7 blessés. L'ennemi, qui a subi des pertes sérieuses en tués. Les cavaliers d'un goum régional se sont lancés à sa poursuite.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

### M. Ribot accepte de former le Ministère

Paris, 8 juin, 10 h. 1/2 du soir.

M. Ribot vient de sortir de l'Élysée et a déclaré aux journalistes qu'il n'aurait accepté la mission de former le cabinet. La journée d'aujourd'hui aura donc été meilleure que celle d'hier et la situation s'éclaircit heureusement.

Déjà, hier après-midi, dans les couloirs de la Chambre, on envisageait avec une quasi certitude l'acceptation de l'ancien président du Conseil. Son autorité personnelle lui ouvrirait beaucoup de portes ; les modérés saluaient avec empressement son arrivée au pouvoir ; dans les milieux avancés même, se manifestait une certaine lassitude et le désir d'en finir prédisposait certains radicaux à la conciliation.

Mais il est vrai qu'à ce moment, il était surtout question d'une combinaison Ribot-Viviani qui retiendrait la plupart des membres du Cabinet Doumergue ; ce bruit avait été confirmé à un de nos amis par l'un des ministres intéressés. Maintenant, il s'agit d'une autre combinaison : M. Ribot s'est en effet assuré le concours de MM. Bourgeois, Delcassé, Jean Dupuy et Clémentel et, dans ces conditions, M. Viviani a définitivement refusé de faire partie du ministère.

Sans doute, voilà réunis des noms de tout premier ordre et ce doit être un reconfort pour M. Poincaré de voir revenir dans ce Cabinet éventuel ceux qui avaient décliné un peu hâtivement l'honneur et aussi la responsabilité du pouvoir.

Nous regrettons cependant la disparition de M. Viviani qui, avec la modération et le sens des nécessités nationales dont il a fait preuve, aurait assuré au ministère, le concours de nombreux radicaux plus préoccupés des intérêts supérieurs du pays que des injonctions de la rue de Valois.

Nous souhaitons vivement que M. Ribot réussisse à combler ce vide pour que l'insuffisance de voix à gauche ne l'oblige pas à accepter le concours de la Droite qui ne manquerait pas de lui faire payer et de chanter victoire sur tous les tons !

Notre confrère, Urban Falaise, qui tient « au dilemme », croit nous embarrasser en nous demandant dans le Havre-Eclair si nous préférons le « régime abject » au concours des libéraux ; nous répondrons tranquillement, comme ce petit garçon auquel on présentait deux alternatives également désagréables et qui déclara : « Je préfère mon cheval mécanique » ; quitte à être accusé d'avoir aussi notre dada, nous répéterons toujours que la République laïque doit être gouvernée par le parti républicain laïque.

Nous sommes convaincu qu'un ministère Ribot qui représenterait tous les éléments de la gauche, sauf ceux qui se sont proclamés eux-mêmes incapables de gouverner, grouperait une importante majorité qui le rendrait complètement indépendant de la Droite.

CASPAR-JORDAN.

### Dans les Milieux Parlementaires

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 8 juin.

Après l'échec de M. Viviani et les refus successifs de MM. Jean Dupuy, Delcassé et Peytral, il semble que l'opinion générale se laisse aller à un pessimisme exagéré. La combinaison Ribot peut d'autant mieux réussir, contre l'avis des milieux parlementaires, que le sénateur du Pas-de-Calais agit avec une extrême prudence et se garde bien d'appeler à lui des adversaires irréductibles de la loi de 3 ans comme MM. Godart et Passot. M. Ribot paraît décidé à s'entourer d'hommes politiques connus et rompus aux affaires.

Il prendrait avec lui vraisemblablement MM. Viviani, Peytral, Delcassé, Noulens, peut-être même M. Bourgeois. Sa première pensée serait de réaliser l'emprunt qui permettrait de flotter les finances de l'État et de proclamer l'antagonisme de la loi de 3 ans.

Le bloc des radicaux unifiés est loin d'être compact comme semble le proclamer l'attitude de MM. Godart et Passot.

Nous savons de source très sûre que près de la moitié des radicaux unifiés de la Chambre — M. Malvy est du nombre — considère que la question du retour aux deux ans ne peut être posée à l'heure actuelle.

Quant au Sénat, il est à l'unanimité, ou presque, partisan de la nouvelle loi, et le président du Comité de la rue de Valois, M. Henry Michel, qui vota les 3 ans en juillet dernier, n'a pas craint de nous renouveler les patrouilles de déclarations qu'il nous avait faites avant les vacances parlementaires.

Un ministère Ribot, composé d'hommes comme ceux que nous venons de nommer ne rencontrerait à gauche d'hostilité sérieuse que de la part des socialistes et de quelques soixante ou quatre-vingts radicaux.

Il pourrait compter sur les voix de l'immense majorité du parti républicain et sur l'approbation quasi unanime du pays.

T. H.

### Les Démarches de M. Ribot

M. Ribot, ainsi qu'on le sait, a été prié, dimanche soir, par le président de la République de se charger de la constitution du nouveau Cabinet.

M. Ribot a pu encore accepter cette mission, mais il a consenti, en faisant abstraction de ses goûts personnels, à rechercher sincèrement les moyens de résoudre la crise ouverte depuis une semaine et il s'est montré très résolu à donner au président de la République son concours pour cette œuvre a-ec le très vif désir de réussir.

M. Ribot a commencé hier matin les visites et les consultations qu'il a jugées nécessaires. Il veut, avant ses propres expressions, faire un inventaire de la situation politique, afin de se rendre compte des nécessités qu'elle comporte et des moyens d'y faire face.

Dans la matinée, il a rendu visite successivement à MM. Antonin Dubout, président du Sénat ; Paul Deschanel, président de la Chambre ; Gaston Doumergue, président du Conseil d'administration ; Clémentel, Peytral et Léon Bourgeois.

L'après-midi, il est allé conférer avec MM. Briand, Delcassé, Viviani et Emile Combes. Or sortant de chez M. Viviani, où, en compagnie de M. Clémentel, il avait conversé longuement, M. Ribot est allé rendre chez M. Léon Bourgeois, puis il s'est rendu chez M. Briand.

### LES EMBARRAS DE PARIS

Une excavation de six mètres de long, sur trois mètres de large et trois de profondeur s'est produite hier soir place Saint-Philippe-du-Roule.

Une automobile est tombée dans cette excavation et il n'a pas fallu moins de deux heures de travail pour l'en retirer.

La circulation des tramways a été interrompue du fait de cet accident et les lignes d'autobus ont dû être déviées.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

### L'ACCIDENT DE SÉZANNE

EPERNAY. — Le jeune Mchou, une des victimes de l'accident de Sézanne, est mort hier soir à l'hôpital où il avait été transporté.

### LES MUNICIPALITÉS ÉTRANGÈRES A LYON

LYON. — Hier matin, le maire de Saint-Petersbourg, comte Tolstoï, et la délégation russe, arrivés en même temps qu'une délégation des membres du County Council de Londres, ont visité les musées.

A ces hôtes étrangers s'ajouteront les membres d'une délégation espagnole venant de Madrid.

### GRÈVE DE PÊCHEURS

CANNES. — Les pêcheurs de Cannes qui avaient armé pour la pêche aux anchois cent cinquante embarcations, viennent de se mettre en grève.

Ils refusent de pêcher si les industriels sauteurs ne reviennent pas au prix de 6 francs les 10 kilogrammes au lieu de 3 francs qu'ils proposent.

### LES JEUNES D'ANCONE

ANONE. — Le jeune Pudini qui avait été blessé au cours des incidents de dimanche est mort hier après-midi. Des manifestants ont frappé et blessé deux officiers.

## La Seconde Ligne du Havre à Paris

### LE RAPPORT DE M. PICHERY

Le rapport présenté par M. Pichery, au nom de la Commission des Travaux Publics de la précédente législature, concernant le projet de loi relatif à l'établissement du chemin de fer du Havre à la ligne de Serquigny à Rouen, et d'un raccourci de Serquigny à Rouen et du Havre à Paris, a été distribué ces jours-ci à la Chambre des députés.

Ce rapport conclut en demandant au gouvernement un complément d'études, notamment en ce qui concerne la traversée de la Seine, soit par viaduc, soit par souterrain. Et voici les termes précis de cette conclusion :

Nous ne pensons pas qu'il faille aller aussi loin que le propose le gouvernement. S'il est indispensable et urgent d'assurer au Havre un débouché certain et suffisant, la ligne projetée qui ratera ce port à la ligne nouvellement dédoublée Dieppe-Paris, et pour laquelle l'Ouest-Etat achète des terrains, lui donnera cette sécurité.

De l'examen le plus attentif du dossier, il résulte que la dépense, évaluée à 85 millions, soit, suivant la nature et les surprises du terrain dans la traversée de la Seine, atteindra un chiffre très supérieur.

Les éléments qui vous sont soumis paraissent encore insuffisants pour vous permettre de décider de la traversée de la Seine, soit par viaduc, soit par souterrain et, suivant le mode choisi, le tracé s'établit différemment.

On est en droit de se demander aussi si toutes les précautions sont prises pour ménager et réserver les intérêts présents comme à venir, quelles que puissent être les modifications apportées à la navigation du port de Rouen.

Enfin nous posons cette question : quel sera le développement du trafic entre le Havre et la Basse-Normandie, qui n'atteint pas actuellement 200.000 tonnes.

Pour ces raisons, nous estimons qu'il serait prudent de réserver la question financière et la déclaration d'utilité publique et de demander au gouvernement un complément d'études, notamment en ce qui concerne la traversée de la Seine, soit par viaduc, soit par souterrain.

Ainsi le rapport de M. Pichery ne nous est guère favorable. Mais s'il renferme certaines objections aussi inattendues que contestables à l'établissement d'une seconde ligne du Havre à Paris, avec traversée de la Seine, s'il estime qu'il serait prudent de réserver la question financière et la déclaration d'utilité publique, il demande cependant au gouvernement un complément d'études, — et paraît ainsi avoir l'intuition de la fragilité de ses objections.

Du moins, grâce à l'article 18 du règlement de la Chambre, le rapport de M. Pichery, qui n'a pu être discuté avant la fin de la dernière législature, pourra être repris par les députés du Havre dès que les grandes Commissions auront été reconstituées ; ils pourront reporter l'affaire devant la Commission des travaux publics.

Le rapport de M. Pichery constitue un document volumineux. Il commence par un historique de la question ; il continue par l'examen du projet du gouvernement au point de vue financier, par des considérations générales sur le port du Havre, sur celui de Rouen, sur le mauvais état de la ligne actuelle. Il relate les diverses études faites par les Commissions d'enquête, les délibérations prises successivement par les

Chambres de commerce intéressées, par les Conseils municipaux de Rouen et du Havre et contient les différentes études faites en ce qui concerne le passage de la Seine soit en viaduc, soit en tunnel par l'Administration des chemins de fer de l'État.

Nous ne saurions entrer dans tous les détails de ce document d'autant plus que nos lecteurs ont été tenus au courant, d'une façon très exacte, des diverses phases de cette question, si intéressante pour notre ville et notre port. Mais une lecture du rapport de M. Pichery nous les remettra toutes en mémoire et ne laissera pas de nous fournir l'occasion de renouveler certaines remarques intéressantes déjà formulées, et dont M. Pichery n'a certainement pas tenu un compte suffisant en rédigeant les conclusions de son rapport.

Dès 1871, le Conseil général de la Seine-Inférieure se préoccupait déjà de la construction d'une ligne partant du Havre, dit Ligne du Sud-Ouest, et la Ville du Havre s'y intéressait financièrement en 1872.

Le 20 août 1873, une décision ministérielle chargeait le service des ponts et chaussées de l'Eure de l'étude d'un chemin de fer de Pont-Audemer à Port-Jérôme, avec bac à vapeur pour la traversée de la Seine.

En juin 1879, une loi classait la ligne dans le réseau d'intérêt général avec l'hypothèse d'un bac à vapeur.

Le 16 mars 1881, une Commission d'inspecteurs généraux, instituée par le ministre, étudiait sur place la question de la communication entre les deux rives de la Seine, comme suite à une demande de la Chambre de commerce du Havre, tendant à obtenir la traversée du fleuve par viaduc.

Le 25 mai 1881, une lettre du ministre approuvait l'avis émis par cette Commission, quant à la disposition entre les deux rives, soit d'un tunnel, et les services à attendre de la ligne, et confirmant les avantages pratiques d'un bac porte-trains dont le ministre prescrivit l'étude.

Le 6 mars 1883, le service des ponts et chaussées de l'Eure adresse un avant-projet complémentaire avec bac à vapeur porte-trains (coût 6.500.000 fr.) en faisant observer que cette solution ne sera jamais que provisoire.

A la même date, une décision ministérielle intervint, prescrivant de nouvelles études pour la traversée en tunnel ou en viaduc.

Le 20 novembre 1883, une loi concède la ligne à la Compagnie de l'Ouest, à titre éventuel, sous le nom de Chemin de fer de Pont-Audemer à Port-Jérôme, avec traversée souterraine de la Seine et prolongement jusqu'au Havre, par la vallée de la Seine et raccourci vers Caudebec.

En 1886, le service des ponts et chaussées de l'Eure présente l'avant-projet d'une ligne à voie unique, reliant Le Havre à Pont-Audemer, comportant une traversée demi-fluviale de 4.500 mètres entre Tancarville et Quillebeuf. Cet avant-projet n'eut aucune suite.

Le 29 juin 1891, le ministre demandait à la Compagnie de l'Ouest une étude avec traversée par viaduc.

En décembre 1892, la Compagnie de l'Ouest présente un nouvel avant-projet d'une ligne à double voie, avec traversée de la Seine en viaduc (1 travée centrale de 350 mètres et 2 travées d'ancrage de 200 mètres), près d'Aizier.

De 1892 à 1897, des conférences mixtes ont lieu sur l'avant-projet. La ville de

### AU MAROC

Une Rencontre

COLOM-BÉCHAR. — Une patrouille française de douze militaires, circulant sur la rive gauche de l'oued Daoura, à 200 kilomètres à l'est de Beni-Abbès, a été attaquée par un riche de Brabers qui s'était embusqué dans des buissons.

Les Français ont eu trois tués.

Le djich a traversé à la nage l'oued Daoura. Celui-ci subissait actuellement une crue, la poursuite des agresseurs a été rendue impossible.

Le djich a en néanmoins trois tués et de nombreux blessés.

Le groupe mobile de Saouta s'est transporté sur les lieux avec son commandant.

### LES AFFAIRES ALBANAISES

DURAZZO. — La Commission composée de quatre italiens et de trois italiens chargée de l'examen des papiers du colonel Muriçchio a terminé hier son travail.

Les quatre italiens sont d'avis qu'une lettre est de nature compromettante pour Muriçchio parce qu'elle contenait des rapports « oraux » avec l'accusation dont le colonel s'est libéré.

Les trois italiens ont, de leur côté, conclu qu'il n'y a absolument rien de compromettant pour Muriçchio.

En ce qui concerne le professeur Chigno, la Commission est d'accord pour déclarer que dans les papiers examinés, ne se trouve rien de nature à le compromettre.

### FERMETURE DES ÉCOLES GRECQUES DE TURQUIE

CONSTANTINOPLE. — Les deux Conseils du Patriarcat ottoman ont décidé à l'unanimité, de fermer toutes les écoles et toutes les églises grecques en Turquie.

### LE CONGRÈS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

BERNE. — Le sixième congrès international de l'industrie laitière s'est ouvert hier à l'exposition nationale, en présence de 800 délégués de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, l'Italie, la Russie, les États Sud-Américains et la Suisse avaient envoyé d'importantes délégations.

Le conseiller national, M. Jenny, président du Comité du Congrès, et le conseiller fédéral M. S. Hiltliss, ont prononcé des discours de bienvenue.

Le baron Peers de Niempour, de Belgique, et le jonkheer Michiels von Kosselheim, de Hollande, ont exprimé leurs remerciements au nom des délégués étrangers.

Le Congrès doit durer plusieurs jours et comprend quelques excursions et des visites d'établissements suisses d'industrie laitière.

### UN BARBOUILLAGÉ QUI COÛTE CHER

BERLIN. — Au cours de la « semaine rouge » organisée par la Social-Démocratie au commencement de mars, trois ouvriers et le patron d'un estaminet avaient barbouillé de peinture rouge, en quatorze endroits, le monument de l'empereur Frédéric III, à Charlottenburg.

Le tribunal correctionnel a condamné hier trois des accusés à dix-huit mois de prison, le quatrième à un an de la même peine. Dans les attendus, il est dit qu'il ne s'agit pas d'une force de gamins, mais d'une action mûrement réfléchie, conséquence de l'excitation continuelle de la Social-Démocratie.

### LE CANAL DE PANAMA

PANAMA. — Le paquebot l'Alliance jaugeant quatre mille tonnes, a pour la première fois, franchi le canal de Panama en une heure et demie.

Le passage s'est effectué sans incidents.

### AU MEXIQUE

MEXICO. — Le bocuc de Tampico est suspendu.

## Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

### DÉPÊCHES COMMERCIALES

#### MÉTAUX

LONDRES, 8 Juin. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	soutenu	61 10/16	-/-	2 6
3 mois		62 2/6	-/-	2 6
ÉTAIN				
Comptant	soutenu	130 -/-	30/-	-/-
3 mois		141 2/6	22/6	-/-
FER				
Comptant	calme	51/3	-/-	1 1/2 d
3 mois		51/6	-/-	1 1/2 d

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 5 juin 1914.

#### NEW-YORK, 8 JUIN

Cotons : juillet, hausse 3 points ; août, pas de 7 points ; octobre, hausse 4 points ; janvier, hausse 3 points. — Soutenu.

Cafés : baisse 1 à 5 points.

#### NEW-YORK, 8 JUIN

	HAUSSE	BAISSE
Cuivre Standard disp.	43 65	43 65
noël	13 65	43 65
Amalgam. Cop.	71 3/4	72 3/4
Fer	45 25	46 -

#### CHICAGO, 8 JUIN

	HAUSSE	BAISSE
Blé sur...	86 5/8	86 3/4
Septembre	85 -	85 1/4
Mais sur...	71 1/8	70 3/4
Septembre	68 -	67 1/2
Saindoux sùr...	40 17	40 8
Septembre	40 21	40 25

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

### Les Dernières Visites de M. Ribot

Voici

Rouen et M. Berlier interviennent. Il se produit des demandes de variantes. Le 1er février 1907, le Ministre demande à la Compagnie de l'Ouest une étude comparative des trois projets en présence, savoir :

a. Tracé avec souterrain, conforme au texte de la Convention de 1883 (41 kilom. 527 = 68.700 000 fr.).

b. Tracé avec souterrain métallique.

c. Tracé avec viaduc, près d'Aizier (58 kil. 199 = 67.720.000 fr.).

Le 25 novembre 1899, la Compagnie de l'Ouest produit une étude complémentaire demandée par le ministre le 24 novembre 1898 et comportant :

1° Traversée de la Seine, à Quillebeuf, au moyen d'un bac porte-train (31.035.000 fr.);

2° Traversée de la Seine, à Quillebeuf, à l'aide d'un pont transbordeur (80.820.000 fr.).

Une décision ministérielle du 6 février 1900 autorise l'ouverture à l'enquête d'utilité publique de deux solutions comportant : la première, la traversée de la Seine en souterrain ; la seconde, la traversée au moyen d'un viaduc près d'Aizier, avec Glos-Montfort comme terminus.

En juillet 1900, la Compagnie de l'Ouest présente une variante avec viaduc sur la Seine, à Petitville.

En 1902, le ministre statue sur les résultats de la conférence mixte à laquelle a donné lieu la variante susvisée. Il informe la Compagnie qu'il est disposé à soumettre au Parlement un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique le tracé sur lequel il vient de statuer et il soumet un projet de convention destinée à rendre définitive la concession de la ligne à la Compagnie (10 juin 1902).

Le 25 février 1902, le Journal Officiel publie un rapport du directeur des chemins de fer proposant de confier à une Commission composée d'ingénieurs des ponts et chaussées et de ministres, l'examen des aléas et des dépenses que pourrait présenter le projet d'un tunnel sous-fluvial à Tancarville.

C'est seulement à la fin de 1902 que sont faites les propositions pour l'exécution d'un tunnel. La première est de M. Berlier, qui propose un tunnel en deux tubes métalliques espacés de 25 mètres ; la seconde émane de MM. Dayd et Pille. Le tunnel serait à double voie et semblable à celui qui traverse la Seine au Pont-Saint-Michel.

En 1905, nouvelle proposition émanant de M. Arnodin. Il s'agit d'un pont transbordeur qui est soumis à l'examen d'une Commission technique spéciale.

Un an plus tard, le 15 mars 1906, une dépêche ministérielle offrait à la Compagnie de l'Ouest d'entrer en relations avec M. Jacobs, ingénieur américain, au sujet du tunnel sous la Seine ou de laisser à l'administration le soin de poursuivre avec M. Jacobs les études préliminaires. La Compagnie se décida pour la première de ces offres.

C'est en février 1908 qu'une décision ministérielle institua une Commission pour instituer une nouvelle Commission pour l'étude de la traversée souterraine et c'est le 20 janvier 1911 que fut présenté, par le réseau de l'Etat, l'ancien projet actuellement soumis au Parlement.

Ainsi que le constate M. Pichery en son rapport, la question, réellement amorcée en 1873, est donc pendente depuis 36 ans.

Nous avons tenu à publier ici cette longue nomenclature de projets adoptés en principe et abandonnés tour à tour. Il n'est pas d'exemple de pareils atermoiements dans la solution d'une question de cette importance, puisqu'elle intéresse à un si haut point l'avenir d'un grand port comme Le Havre et la prospérité générale du pays.

(A suivre) Th. V.

NOS COLONIES

SÉNÉGAL

La Peste est en décroissance

Le vapeur Formosa, courrier de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé à Bordeaux, ayant fait escale à Dakar. Il y a même pris des passagers, ce qui indique que l'épidémie de peste signalée dans ce port est en sérieuse décroissance.

L'épidémie ayant fait de nombreuses victimes parmi les indigènes, les cases contaminées ont été incendiées. Cette destruction avait soulevé une certaine agitation parmi les indigènes, qui ont envoyé une délégation au gouverneur, M. William Pouty. Le gouverneur a dû assurer les délégués que toutes les cases brûlées seraient reconstruites, ce qui calma aussitôt ce commencement d'effervescence.

ON TROUVE

LE PETIT HAVRE à Paris

à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE 108, rue St-Lazare, 108 (Immeuble de l'HOTEL TERMINUS) et dans les PRINCIPAUX KIOSQUES

Feuilleton du PETIT HAVRE 86

LA

FEMME DE MONSIEUR LE DUC

PAR

Constant GUÉROULT

DEUXIÈME PARTIE

Les Revanches

IV

SOUVENIR D'ENFANCE

Peut-être le lecteur s'est-il assez intéressé à Christiane pour se demander ce qu'elle devient dans la jolie maisonnette du Pré-Fleury.

Nous allons donc quitter un instant Paris pour nous transporter dans ce petit hameau.

Il se passait, ce jour-là, une solennité à la ferme du père Baudouin, le propriétaire de la maisonnette habitée par Christiane ; on faisait la lessive, chose grave pour les ménagères.

Où, pour mieux dire, la lessive était faite et on étendait le linge dans une prairie pour le sécher au soleil et au grand air.

Cette prairie était baignée dans toute sa longueur par la petite rivière limoide et

Le VI<sup>e</sup> Congrès International des Chambres de Commerce

Hier matin s'est ouvert le 6<sup>e</sup> congrès international des Chambres de Commerce, devant une affluence considérable. Le vaste amphithéâtre de la Sorbonne ne suffisait pas à contenir la foule des congressistes. Trente et quatre puissances étrangères avaient envoyé des délégués.

Sur l'estrade, à la table d'honneur, avaient pris place : MM. Raoul Péret, ministre du Commerce et de l'Industrie ; David-Ménnet, président de la Chambre de Commerce de Paris ; Cannon-Légrand, président du Comité permanent des congrès internationaux des Chambres de Commerce ; l'ambassadeur des Etats-Unis ; Koempf, président du Reichstag ; Tournon, vice-président du Sénat ; Maurice Quentin, président du Conseil général ; Chassigne-Goyon, président du Conseil municipal ; le général Michel, gouverneur militaire de Paris ; le préfet de la Seine ; Laroque, représentant le préfet de police ; sir Algernon Firth, lord Soutwark, recteur de l'Université ; Prast, sénateur espagnol ; Faucheur, Artaud, Salmougbi, Bolley.

Dans la salle : Sir Henry Astin Lee, conseiller d'ambassade d'Angleterre ; M. Donner ; M. Légrand, ancien président de la Chambre de Commerce de Paris, etc., etc.

LA SEANCE

A l'entrée du ministre du Commerce qui va présider cette séance d'ouverture, la musique de la garde républicaine joue la Marseillaise que les assistants écoutent déçouverts et debout. Puis, des chœurs, dirigés par M. Lucien Berton, professeur de chant au Conservatoire, chantent Le Triomphe de Bourguignon-Duconray.

Pendant toute cette séance du matin, le programme musical alternera avec la série des discours.

M. Raoul Péret donne la parole à M. David-Ménnet, président de la Chambre de Commerce de Paris. L'orateur remercie d'abord le ministre du Commerce d'avoir honoré le Congrès de sa présence ; il le prie de transmettre l'hommage reconnaissant des organisateurs au président de la République qui a bien voulu accorder son haut patronage à l'Assemblée et promettre d'assister au banquet de clôture. Il remercie les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires, les délégués officiels, les personnalités du Commerce étranger et français, présents à l'Assemblée.

Il affirme aux congressistes qu'à Paris, comme dans les villes de province où ils traverseront pendant leur séjour en France, ils trouveront auprès des chambres de Commerce l'accueil le plus amable. Il les trouveront prêts à se mettre à leur disposition pour rendre leur voyage instructif et agréable. Il fait un éloge de Paris, ville de luxe, de plaisir, mais aussi ville de travail intense.

M. Chassigne-Goyon salue les congressistes au nom de la Ville de Paris et les convie à une réception par le conseil municipal à l'Hôtel de Ville. Il fait l'historique des congrès internationaux des chambres de Commerce et constate qu'ils obtiennent un succès de plus en plus éclatant.

Il profite de l'occasion pour parler d'un esprit nouveau qui s'introduit dans les relations internationales et dont l'action lente et sûre aboutira fatalement, non pas à cet internationalisme chimérique que nous promettent les doctrines socialistes, mais à un internationalisme positif et expérimental.

M. Cannon-Légrand, président du Comité permanent des Congrès internationaux, marque les progrès réalisés chaque année par ses assises. Les gouvernements étrangers qui bouddaient encore ce congrès se sont décidés à s'y faire représenter. Aujourd'hui, treize et une puissances étrangères s'intéressent à ses travaux. Il fait éloquemment l'éloge de la France, de Paris, du président de la République « cet homme de grand cœur, de haute intelligence, qui personifie si dignement la France ».

Cet hommage est salué par de longues acclamations. Après une audition de la garde républicaine et des chœurs, le ministre du Commerce prend la parole à son tour pour adresser un vif éloge aux membres organisateurs de ces congrès et souligner l'utilité, le résultat et les succès de leurs travaux.

Séance de l'après-midi

Dans la séance de l'après-midi, les congressistes, réunis à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu, ont écouté divers discours intéressants :

La fixation de la date de Pâques et le réformisme du calendrier.

La mobilité de la date des grandes fêtes, Pâques, carnaval, Pentecôte, présente un immense inconvénient pour de nombreuses sociétés commerciales. Les Allemands ont constaté que lorsque Pâques tombe en mars, l'industrie du vêtement y perd des centaines de milliers de francs. On est en retard en hiver et on ne renouvelle pas ses costumes à la fin de l'hiver. Si Pâques tombe trop tard, il y a d'autres inconvénients. Il paraîtrait avantageux à tous les intéressés du monde entier de fixer la date de Pâques à une date précise, le 1er ou au 2<sup>e</sup> dimanche d'avril.

Plusieurs novateurs ont présenté des projets de réforme du calendrier. Un comité spécial a été chargé de mettre la question au point et de présenter un rapport.

Les procédures d'arbitrage

Une intéressante discussion a suivi, touchant l'unification des procédures d'arbitrage.

Un projet d'ordre du jour a été soumis à l'Assemblée ; il ne sera voté qu'aujourd'hui.

ÉTRANGER

ITALIE

Sanguisanti Bagarres

De graves désordres sont signalés d'Ancone.

Les groupements anarchistes et républicains de la ville ont tenu un meeting à la villa Rossa, pour protester contre la police, qui avait interdit une manifestation contre le maintien des compagnies de discipline dans l'armée.

Après le meeting, les anarchistes et les républicains se formèrent en cortège, pour se rendre vers les quartiers du centre, lorsqu'ils rencontrèrent un groupe de carabinieri, qui les invitèrent à se disperser. Les manifestants résistèrent : des pierres et des projectiles de toute sorte furent jetés contre les carabinieri. Ces derniers, qui étaient inférieurs en nombre, se voyant attaqués, perdirent la tête et firent feu. Une bataille effroyable s'ensuivit. De part et d'autre, une centaine de coups furent tirés.

Dix-sept carabinieri ont été blessés. Les manifestants ont eu trois morts et un nombre incalculable de blessés.

À la suite de ce conflit sanglant, les syndicats ouvriers d'Ancone ont décidé de déclarer la grève générale.

Les dirigeants des organisations syndicales se réuniront demain à Rome, pour décider s'il y a lieu d'étendre la grève à toute la péninsule.

Un autre conflit sanglant s'est déroulé à Rovo-di-Puglia, où, dimanche, avaient lieu les élections municipales. Les partisans et les adversaires du député de l'endroit, M. Cotugno, s'étant rencontrés en nombre dans une rue, ont échangé entre eux des coups

de revolver. Une femme, qui était sur le seuil de sa maison, a été tuée. La police est intervenue et a réussi à séparer les combattants.

Il y a une trentaine de blessés. Des renforts nombreux ont été envoyés sur place.

Emet le vœu : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

En voici les points essentiels. Le Congrès considérant : Que les Chambres de Commerce et Associations commerciales et industrielles réunies dans les respectives Fédérations ou liées par des rapports fédératifs organisent des collèges d'arbitres internationaux par professions ou groupes de professions similaires ;

Et qu'une conférence diplomatique internationale établisse une convention internationale sur la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

BULLETIN MILITAIRE

Une Escadre Française à Portsmouth

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Le ministre de la Marine vient de désigner les navires de la deuxième escadre légère qui iront la semaine prochaine à Portsmouth rendre à la marine anglaise la visite faite par la Home Fleet en avril dernier, au retour des manœuvres.

Cette force navale, placée sous le commandement du contre-amiral Rouyer, comprendra les croiseurs cuirassés Marsaillaise et Amiral-Aube, les torpilleurs divisionnaires Capitaine-Méhi et Francis Garnier, les torpilleurs de la première escadrille, au complet, et les sous-marins Berthelot, Wath, Germain, Floreal, Prunier et Ventose, escortés par la Francisque et le Fauconneau.

Chron



THÉ-GALA du Mardi 9 Juin 1914 De 4 à 6 heures

PROGRAMME PREMIERE PARTIE 1. A Cour Jole (Marche) F. MARCOTTE 2. Les Deux Pigeons (Ballet) A. MESSAGER 3. Pastel H. PARADIS 4. Les Contes d'Hoffmann (Sélection) J. OFFENBACH 5. Romance en Sol F. W. WAGNER 6. La Fille du Tambour-Major (Ouv. C. C.) J. OFFENBACH 7. Adoration E. FLIPPEL 8. Henry VIII (Sélection) C. S. WAGNER 9. Amour d'été, Vagues d'été (Valse) R. VOLLMER 10. Je connais une Blonde (Chanson-Marche) SALABERT

LE MEILLEUR DENTIFRICE BADIANDOL EN vente au GRAND BAZAR et aux GALERIES DU HAVRE

pour les séances et autres manifestations du Congrès. Un banquet est organisé pour le dimanche à midi. Trois excursions auront lieu le lundi pour permettre aux congressistes de faire connaissance avec la pittoresque région de Cherbourg.

Les Médailles de la Police

La médaille d'honneur instituée par décret du ministre de l'Intérieur est décernée aux agents de la police municipale et rurale désignés ci-après : SEINE-INFÉRIEURE M. Sénateur Barbry, brigadier de police au Havre. M. Jules Tanny, brigadier de police au Havre. M. Charles Buquet, agent de la Sûreté au Havre. M. Sénateur Couchaux, garde de police au Havre. M. Yves Garandel, agent de la Sûreté au Havre. M. Eugène Caliot, gardien de la paix au Havre. M. Octave Pesnel, agent de la Sûreté au Havre. M. François Legoy, garde champêtre aux Trois-Pierres. M. Victor Huet, garde champêtre à Harfleury. M. Emile Choussu, garde champêtre à Yport. M. Henri Rouselle, garde champêtre à Sainte-Adresse. M. Honoré Hamel, garde champêtre à Couderville. M. Audoé Visse, garde champêtre à Valquierville.

Récompenses aux officiers instructeurs

Une lettre de félicitations avec citation au Bulletin Officiel est accordée à M. Loevenbruck, capitaine de l'armée territoriale au 2e régiment d'artillerie à pied, au titre des écoles d'instruction, à la suite des cours de l'année 1912-1913 à l'école de Rouen. Une citation au Bulletin Officiel est accordée à M. le Menuef de la Jugannière, capitaine au 21e régiment territorial, et à M. Diquet, capitaine au 24e régiment territorial, pour leurs cours à l'annexe de l'école d'instruction, Le Havre.

La Saint-Médard

C'était hier la Saint-Médard, à plusieurs reprises, il a plu. On connaît le dicton : « Si pleut à la Saint-Médard, il pleut quarante jours plus tard, à moins que Saint-Barnabé Ne veuille lui couper le pied ». Mais il paraît que ce quatrain n'est qu'une variante et que le véritable dicton est : « Si pleut à la Saint-Médard, Bien surmonter le grand pleurard, Les tiers des biens est au hasard ». On n'a jamais été bien d'accord sur la signification du dicton courant dans nos pays normands, celui où il est question de Saint-Barnabé. « Il pleut quarante jours plus tard », cela veut-il dire qu'il pleuvra pendant les quarante jours qui suivent la Saint-Médard, ou bien simplement le quarantième jour après cette date ? Ne ch'c pas nos. Ce dicton n'a pas plus de valeur que les autres. Sans doute, à cette époque de l'année, on doit scientifiquement craindre des pluies. Il est évident, disent les savants, que la fête de saint Médard, avoisinant le solstice d'été, préage, toujours, un été stationnaire de la température, des vents et des pluies. Le dicton populaire n'a donc pas tout à fait tort de prétendre que l'éternel qu'il fera ce jour-là se maintiendra pendant une quarantaine. Mais ce n'est qu'une probabilité.

Ponts et Chaussées

Aux termes d'un arrêté en date du 3 juin 1914, M. Georges Delesque, adjoint technique des Ponts et Chaussées de 1re classe, actuellement détaché aux chemins de fer de l'Etat, a été affecté, à dater du 16 juin 1914, au service maritime, 1re section (bureaux de l'ingénieur du 2e arrondissement au Havre), en remplacement de M. Bouletau, adjoint technique, nommé conducteur.

Marine de l'Etat

La flottille des sous-marins Frimaire, Marthe et Nivelle, arrivée samedi soir de Cherbourg avec le contre-torpilleur Escopette, commandé par le capitaine de frégate Mercier, chef d'escadrière, a appareillé hier matin à 9 heures pour Fécamp. De là, les petits bâtiments gagneront Bonlogne où ils doivent assister aux fêtes.

Le Buffle

L'avis Le-Buffe, retour des fêtes de Ronen où il était allé conduire M. le vice-amiral Le-Pord, préfet maritime de Cherbourg, est entré au port hier matin à 10 h. 45. Le préfet maritime doit repartir à destination de Bonlogne et Dunkerque pour une tournée d'inspection dans les ports du littoral avant de rentrer à Cherbourg.

A bord de "Touraine"

A PROPOS DE DEUX NAUFRAGES

Le Paquebot havrais est passé sur le lieu du sinistre de l' "Empress-of-Ireland". — Il a rapatrié quatre hommes de l'équipage du "Marie-Amélie"

Le paquebot transatlantique La-Touraine qui avait quitté Québec le 30 mai, est arrivé au Havre hier soir, à huit heures. Ayant effectué son départ du Canada un jour après l'Empress-of-Ireland, La-Touraine devait passer sur le Saint-Laurent quelques heures seulement après que la terrible catastrophe venait de se produire. Plusieurs passagers que nous sommes allés interviewer nous ont fait un récit navrant du lieu du sinistre. Les épreuves de toutes sortes recouvraient le fleuve. Ça et là, des cadavres s'en allaient en dérive, tandis que des navires tentaient de les recueillir. Sur les lieux même du sinistre on voyait encore le bout des mâts du paquebot coulé peu profondément. De sorte que les passagers de Touraine ont ressenti toute l'horreur de cette catastrophe en pensant qu'à quelques heures d'intervalle ils eussent pu être les victimes de cette collision terrible. Ils avaient eu, peu de temps après leur départ de Québec, le navire aborder qui remoula le Saint-Laurent. Son étrave était littéralement égarée et l'on se demandait comment il se pouvait qu'il put flotter encore.

UN RAPATRIEMENT

A bord de La-Touraine avaient pris place pour revenir en France, quatre hommes du voilier Marie-Amélie, qui avaient été recueillis, ainsi que nous le relatons samedi, par le steamer anglais Corinthian, puis débarqués au Canada.

Parmi ces quatre naufragés se trouvait le capitaine du voilier, M. Legoué, inscrit à Brest. Ses compagnons étaient M. Quintric, maître d'équipage; Pierre Le Calvez et Jean-Michel, matelots, tous deux inscrits à Paimpol. Le capitaine Legoué a bien voulu, hier, nous donner quelques détails sur son naufrage; l'équipage du Corinthian qui n'avait fait que recueillir les naufragés en pleine mer, ne pouvait nous fournir ces renseignements.

Le Marie-Amélie, chargé de marchandises diverses avait quitté Brest le 11 avril dernier, à destination de Saint-Pierre et Miquelon. Ce voilier appartenait au port de Saint-Malo et son armateur l'avait affrété à Bordeaux. Il avait huit hommes d'équipage et un passager. Le voyage se poursuivait sans encombre jusqu'au 28 avril. A ce moment la proximité du banc de glace devenant dangereuse par suite des glaces rencontrées de toutes parts. Au matin du 28, le navire fut enveloppé dans un épais brouillard, puis il entra dans une véritable mer de glace dans laquelle il resta enfermé trois jours. Le deuxième jour, cependant, le brouillard s'était dissipé et l'équipage put se rendre compte avec effroi que le navire était cerné par deux banquises. Le navire était entré comme par une clairière dans ce gouffre glacé. A dix milles autour du navire, ce n'était que de la glace, toujours de la glace. Les hommes se demandaient, anxieux, comment ils sortiraient de là. Des icebergs dont les crêtes acérées menaçaient de s'écraser lorsque le vent se mit à souffler en tempêtes s'entrechoquaient.

Le Marie-Amélie, chargé de marchandises diverses avait quitté Brest le 11 avril dernier, à destination de Saint-Pierre et Miquelon. Ce voilier appartenait au port de Saint-Malo et son armateur l'avait affrété à Bordeaux. Il avait huit hommes d'équipage et un passager. Le voyage se poursuivait sans encombre jusqu'au 28 avril. A ce moment la proximité du banc de glace devenant dangereuse par suite des glaces rencontrées de toutes parts. Au matin du 28, le navire fut enveloppé dans un épais brouillard, puis il entra dans une véritable mer de glace dans laquelle il resta enfermé trois jours. Le deuxième jour, cependant, le brouillard s'était dissipé et l'équipage put se rendre compte avec effroi que le navire était cerné par deux banquises. Le navire était entré comme par une clairière dans ce gouffre glacé. A dix milles autour du navire, ce n'était que de la glace, toujours de la glace. Les hommes se demandaient, anxieux, comment ils sortiraient de là. Des icebergs dont les crêtes acérées menaçaient de s'écraser lorsque le vent se mit à souffler en tempêtes s'entrechoquaient.

Après avoir déposé son rapport au bureau de la Marine, le capitaine Legoué rentrera dans sa famille, en même temps que ses hommes, très heureux d'avoir échappé à la banquise. GEO. MALHERBE.

Le voyage de retour de La-Touraine s'est effectué de façon normale avec bon temps. Le paquebot avait 116 passagers à bord, dont 70 cabines.

Parmi ces derniers, se trouvaient les lotteurs haoui, du Rouen et Cazaux qui viennent de faire une triomphale tournée dans toutes les villes de l'Amérique du Nord, et l'artiste lyrique Lucia Boyer.

Le Cerbere

Le navire mouilleur de mines Cerbere, qui était arrivé dans notre port samedi, en est reparti hier.

Avis aux Navigateurs

Abords du Havre Les navigateurs sont informés que la bouée lumineuse à feu rouge aval bâbord A de la passe Nord-Ouest d'accès au port du Havre est éteinte. Elle sera rallumée dès que l'état de la mer le permettra.

Yachting

On a noté, hier, l'arrivée du yacht anglais Seafox, venant de Southampton sous la conduite du capitaine Hamer. Le yacht Apache, à M. H. Legru, est sorti pour Trouville.

Faits Divers

Tragique pêche aux moules

Inhumation des Victimes Hier a lieu l'inhumation de deux des victimes du malheureux accident de vendredi, Mme Brunet et son fils Marcel. Le cortège se forma au domicile, impasse de l'Éclair; il réunit en majeure partie la petite population de la Cité Bricard, si ce n'est un service à la chapelle des Neiges, le convoi s'est dirigé sur le cimetière de Gravelle, où avait lieu l'inhumation.

Sapeurs

Vers minuit, dimanche, les nommés Jules Grimont, âgé de 45 ans, journalier, demeurant quai Videcoq, 15, et Marcel Renault, âgé de 23 ans, maçon, demeurant rue Saint-Julien, 20, passaient rue de la Bourse. L'un d'eux portait un sac contenant des chemises, des serviettes, des torchons, etc.

Une Disparition

La famille Tassilly, demeurant rue Bourdillon, 2, est actuellement très inquiète par suite de la disparition de l'un de ses membres, M. Tassilly, âgé de 60 ans, dont on n'a plus de nouvelles depuis le 31 mai. Le disparu est de petite taille, 1 m. 50 environ, et porte des lunettes bleues; il est vêtu d'un habit gris, d'une chemise rayée grise, d'un caleçon blanc à côtes, de chaussures vernies à l'égout.

Toujours boire

Parce qu'on venait de lui refuser à boire, au débit Le-Mével, rue de la Fontaine, 45, dimanche soir, à minuit, une femme Jeanne Morel, âgée de 32 ans, ménagère, demeurant rue Saint-Jacques, 8, étant déjà en état d'ivresse, brisa volontairement en s'en allant une vitre de la devanture du débit. Elle a été arrêtée.

Après l'incendie des Magasins Généraux

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier : « Havre le 8 juin 1914. Monsieur le Rédacteur,

La Compagnie Havraise de Magasins Publiques et de Magasins Généraux a recours à la publicité de votre journal pour exprimer sa vive gratitude à toutes les personnes qui ont prêté leur concours pour combattre l'incendie qui s'est déclaré le 6 courant dans un des magasins de son établissement. Elle doit ses remerciements tout particulièrement à MM. Valentin, adjoint au maire de la ville du Havre; Beaugrand, procureur de la République; Oustrères, substitut; Ribet, commissaire central; Jénot, commissaire de police; MM. les Administrateurs et le Directeur des Docks et Entrepôts. Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, nos salutations distinguées. Au nom du Conseil d'Administration : Le président, ALBERT QUESNEL.

Bravo, l'automobile !

GRUA, l'automobiliste bien connu, propriétaire d'une Clément-Bayard, construite en 1907, vient de se classer premier à Barcelone, ex-æquo avec une 200 HP., véritable monstre de construction récente. Quelques jours après, il vint enlever la première place dans sa catégorie, dans le meeting de Tours, faisant 141 km. 700 à l'heure. Voilà un vrai record d'endurance et de résistance. Concessionnaire, Electricité Industrielle, 43, place de l'Hôtel-de-Ville, Havre.

Reversé par un Tramway

Vers 9 h. 1/4, dimanche soir, M. Louis Joutet, âgé de 50 ans, demeurant rue Berthelot, 27, traversait la rue de Normandie. Il crut avoir le temps de passer devant le car n° 50, conduit par le wattman Ferail et le conducteur Emile Pavet, et s'engagea imprudemment sur la voie. Le tramway, malgré tous les efforts du wattman pour bloquer ses freins, l'aborda et le projeta sur le trottoir. M. Joutet fut relevé et transporté à la pharmacie Thuret. Il était sans connaissance et portait une blessure à la tête, mais les soins qu'il reçut le mirent promptement sur pied. Il put regagner seul son domicile.

Laroche (Creuse), 12 juillet 1913. — Je ne pouvais digérer aucun aliment et mes forces s'en allaient peu à peu. J'ai employé les Pilules Suisses et rapidement la digestion est revenue; je me trouve maintenant très bien. Mme LABOULLE (Sig. lég.).

Il reconfit son bien

Passant dimanche soir, vers sept heures un quart, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, M. Maurice Langlois, âgé de 26 ans, chandronnier, demeurant rue Jean-Jacques-Rousseau, 45, reconnaissant, tout à coup, entre les mains d'un jeune homme, sa bicyclette qui lui avait été dérobée le 15 mai dernier, au garage des Forges et Chantiers de la Méditerranée, où il travaillait.

L'exige du possesseur de la machine, un nommé Pierre, âgé de 17 ans, apprenti gréger aux mêmes chantiers, de le suivre au poste de police. Pierre montra à M. Gilbert, commissaire de police, un reçu signé Talbot, constatant que Pierre avait acheté la bicyclette 35 francs. On avouera que ce n'était pas cher.

Pressé de questions, le jeune homme finit par avouer qu'il avait payé huit francs pour faire rédiger ce reçu par un manœuvre des chantiers qu'il n'a pu désigner et que c'était lui le voleur de la bicyclette. Il a été mis à la disposition du parquet.

M. MOTET, DÉPUTÉ, 51, rue de la Bourse, 17, L. Havre

Un Artilleur tombe à l'eau

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure et demie du matin, M. Léon Perrier, âgé de 32 ans, préposé des donjons, passait sur le quai de Rotterdam, lorsqu'il entendit des cris partant du bassin de la Barre. Il courut au bord du quai et aperçut un homme qui avait peine à se maintenir sur l'eau. Le donjonier lui tendit sa pèlerine et l'homme put saisir le vêtement et attendre ainsi du secours.

Deux jeunes gens qui passaient vinrent aider le donjonier à remonter l'homme sur le quai. C'était un artilleur qui leur dit s'appeler Nicolas. Il avait tellement luté pour se maintenir sur l'eau qu'il se trouvait dans un état de faiblesse extrême. Ses sauveteurs durent le transporter à la caserne Eblé où le sergent de garde le fit désalibéler et appela un médecin.

Nicolas était tombé accidentellement dans le bassin en se prenant les pieds dans une amarre et il s'était même blessé à la figure sur un câble d'acier.

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Tournée A. Brasseur Ma Tante d'Honfleur Nos lecteurs peuvent se réjouir car ils vont avoir l'occasion de passer à notre Grand-Théâtre la soirée la plus joyeuse, la plus franchement gaie qui leur ait été offerte depuis longtemps. Brasseur, le célèbre comique, nous donnera prochainement la première du gros succès parisien : Ma Tante d'Honfleur, la pièce la plus comique et la plus amusante qu'il ait écrite. M. Paul Gavault et dont le rôle principal a été composé par le grand artiste des Variétés, Brasseur, et qu'il interprétera lui-même sur notre scène. Cette représentation exceptionnelle est fixée au lundi 15 juin, au Grand-Théâtre. — La location est ouverte.

Casino Marie-Christine

Aujourd'hui mardi et demain mercredi à 9 heures, continuation des brillantes représentations de Mariage d'Étoile, comédie en 3 actes, de Alex. Bisson et Turpin. Une séance de cinématographe précédera la représentation de comédie. De 4 à 6 heures, Cinéma gratuit. Jeu de la boule. — Café-Glacier.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ Aujourd'hui mardi, à 9 heures, débuts du nouveau programme de cinématographe de la semaine, avec la célèbre comédie de M. Girardin, La Joie fait Peur, interprétée par les artistes de la Comédie Française. Le programme est complété du célèbre vaudeville Champignol malgré lui, ainsi que des Trente millions de Gladiator, de vus instructives et des dernières actualités du Pathé-Journal.

Supplément du Programme : Les Fêtes présentiels à Rouen.

Bureau de location ouvert comme d'usage. Tous les soirs à la soirée service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Plus que deux représentations des deux succès Ce Veinard de Bridache, et Le Baiser dans la Nuit, 2 actes sensationnels.

GRAND CINÉMA GAUMONT

(123, boulevard de Strasbourg) Aujourd'hui, mardi, à 8 h. 3/4, magnifique représentation de CINÉMATOGAPHE LE RACHAT DU PASSÉ

Grand Cinématographe patriotique (De la même série que La Voix de la Patrie) Ce film sensationnel sera accompagné par Le Coffre aux Diamants, grand drame artistique Gaumont; Chef-lieu de Canton, drame réaliste (série : La Vie elle-même est); Sans les Armes !, épisode de la guerre civile aux États-Unis; L'Enfant et la Bouillotte, comique; Le bon Tuyaou, comique de genre; Les Actualités à Gaumont, etc., etc.

Prendre ses places en location. Tél. 45 31. Service spécial de tramways à la fin du spectacle. On peut fumer au promenoir.

Communications Diverses

Service postal. — Le 7 juillet 1914 à deux heures du soir il sera procédé, en séance publique, à Rouen, boulevard Jeanne-d'Arc, n° 4, à la adjudication des entreprises de transport de dépêches à exécuter : 1° En voiture de Petit-Appreville à Varengeville-sur-Mer. 2° En voiture de Touffreville-Criol-gare à Criol-sur-Mer. 3° A pied et par eau de la Bouille à Saburs; 4° A pied de Sainville au Havre-Gobellus; 5° A pied de Grainville-Ymauville à Bretteville.

Les personnes qui désirent prendre part à ces adjudications doivent en faire la demande par écrit au directeur des Postes et des Télégraphes à Rouen avant le 22 juin 1914 au plus tard. Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.). Elles peuvent prendre connaissance des cahiers de charges à la direction des Postes et des Télégraphes à Rouen et aux bureaux des Postes et des Télégraphes intéressés.

La Fraternelle Havraise. — Nous publions ci-dessous la liste des numéros gagnants de la tombola de cette Société tirée à la suite de la fête de juin, à laquelle assistent, en plus des notabilités que nous avons citées, MM. Tesson, de la Fraternelle Gravelle, et Bellenget, de la Société des Forges et Chantiers :

Table with 4 columns of numbers and 4 rows of winning numbers.

Un regrettable Incident

Nous avons reçu communication de la lettre suivante, qui a été adressée à M. le Maire du Havre, avec prière de la reproduire. Monsieur le Maire du Havre,

Le tragique événement qui a endeuillé la population maritime de la cité Bricard, ayant fait spontanément éclore parmi les gens de cœur composant cette population un élan de générosité unanime.

Pour venir en aide aux familles éprouvées, pour subvenir aux frais d'obèques que l'on désiret faire les plus imposantes possibles, afin d'apporter une consolation dans la douleur des malheureux parents, une souscription était ouverte.

Le Petit Havre de ce matin annonçait même, qu'une quête serait faite à la Poissonnerie, milieu où les veuves étaient particulièrement bien connues. Cette quête, autorisée par le sous-brigadier de police, en service permanent à la Poissonnerie, fut tout à coup interrompue sur l'ordre du brigadier chef de l'octroi ! Avec un débordement de paroles malséantes et certainement déplacées ce fonctionnaire créa un scandale tel que n'en virent jamais les murs et les tables de la crèche.

Quelques pour des familles dans le malheur ! C'est pourtant une vieille habitude de nos populations maritimes et particulièrement de la nôtre qui n'a jamais déchu et qui ne saurait déchoir de sa réputation de confraternité généreuse.

L'attitude du brigadier chef criminel n'est-elle pas inqualifiable ? Veuillez agréer, etc. Charles Monray, armateur, rue du Phare, 123.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juin Dans l'espoir de voir aboutir les démarches de M. Ribot, le marché s'est montré mieux disposé et l'on a constaté une légère amélioration dans la plupart des groupes.

L'Extérieure espagnole terminée à 88 77, l'Italien à 97 15, le Turc à 83 05 et le Serbe à 81 30. Le Russe 1896 s'inscrit à 70 05, le 5 0/0 1906 à 107 10 et le 4 1/2 1909 à 104 15.

Les Sociétés de crédit sont plus fermes : La Banque de Paris cote 1.488, le Comptoir d'Escompte 1.628, le Crédit Lyonnais 1.502 et la Société Générale 778.

Le Crédit Foncier s'avance à 895. Cet établissement a décidé de nouveau d'accorder temporairement aux porteurs d'obligations communales 1912, la faculté de se libérer par anticipation de la totalité des versements restant dus sur ces titres. La même faculté est donnée aux porteurs d'obligations Foncières 1913. Les versements de libération pourront être effectués du 25 mai au 30 juin prochain à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, chez MM. les trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances.

Dans le groupe des Chemins français, l'Est fait 905, le Lyon 4.325, le Midi 1.413 et le Nord 1.710. Le Rio-Tinto s'avance à 1.720.

Tribune des Syndicats

Chambre Syndicale des Métallurgistes. — Réunion générale du Syndicat de la métallurgie, sections réunies; aujourd'hui mardi, à 8 h. 30 du soir. Salle de la Bourse du Travail, 8, rue Jean-Bart.

Ordre du jour : Procès-verbal; Question des intérêts de la Seine; Adhésions; Questions diverses. (Argent d'assistance).

Syndicat du Commerce de l'Épicerie du Havre. — Réunion mensuelle aujourd'hui mardi, à 8 h. 3/4 très précises.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal; Lecture de la correspondance; Étude du Congrès de 1914; Adhésion de nouveaux membres; Propositions diverses.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel du Havre Audience du 8 Juin 1914

Présidence de M. TASSARD, vice-président ENTRE PHOTOGRAPHE ET DESSINATEUR

Le Tribunal correctionnel du Havre a été appelé à se prononcer sur une question d'intérêt industriel et artistique sur laquelle la doctrine et la jurisprudence ont souvent varié, et qui se présente avec une grande précision de fait dans l'espèce qui lui était soumise.

M. L. Dupré, photographe et dessinateur à Sotteville-lès-Rouen, possédant succursale au Havre, avait, sur l'ordre de plusieurs de ses clients, procédé à des agrandissements au crayon de photographies qui lui avaient été remises par eux, et qui provenaient d'autres concurrents. Mme Deniel, photographe au Havre, constatant que trois de ces agrandissements exposés dans l'établissement de M. Dupré avaient été effectués sur des photographies de sa fabrication, prétendit que ce fait constituait une contrefaçon, aux termes de la loi de juillet 1793 et des articles 125 et 127 du Code pénal. En conséquence elle fit procéder à la saisie de trois agrandissements et traduisit M. Dupré devant le Tribunal correctionnel du Havre, en réclamant 2.000 francs de dommages-intérêts et l'application des peines de la contrefaçon.

Pour sa défense, M. Dupré alléguait que les agrandissements auxquels il avait procédé avaient servi simplement de dessin aux autres concurrents qui avaient fait effectuer dans ses ateliers et traduits M. Dupré devant le Tribunal correctionnel du Havre, en réclamant 2.000 francs de dommages-intérêts et l'application des peines de la contrefaçon.

Pour sa défense, M. Dupré alléguait que les agrandissements auxquels il avait procédé avaient servi simplement de dessin aux autres concurrents qui avaient fait effectuer dans ses ateliers et traduits M. Dupré devant le Tribunal correctionnel du Havre, en réclamant 2.000 francs de dommages-intérêts et l'application des peines de la contrefaçon.

Le Tribunal, dans un jugement fortement motivé, rappelle la controverse à laquelle cette question a donné lieu dans la jurisprudence française, où l'on rencontre trois systèmes. D'après le premier système, il appartient au Tribunal de décider si l'œuvre d'art ou de l'œuvre de l'artiste est plus ou moins artistique que la photographie reproduite. Dans un troisième système, et dernier système, il appartient aux Tribunaux de décider si l'œuvre d'art ou de l'œuvre de l'artiste est plus ou moins artistique que la photographie reproduite.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et que les dessins auxquels les agrandissements ont servi de dessous constituent une interprétation de la photographie.

Le Tribunal a jugé, en se basant sur des circonstances de fait, s'est rangé dans l'espèce qui lui était soumise, à ce dernier système. Il a été décidé que M. Dupré a travaillé sur des photographies ordinaires remises par des clients qui en étaient propriétaires, et

Alphonse Gruchy, pour le plus futile des prétextes, a battu sa vieille mère, le 21 avril dernier.
Cout : quinze jours de prison.

Prendra un billet de chemin de fer est pour Georges Couveller la dernière des contingences.
Un voyage à Fécamp lui coûtait tout récemment le prix d'un trajet de Saint-Homain au Havre.

Comme cette petite aventure lui est déjà arrivée, Couveller recolta cent francs d'amende.

Léon Fournier, 33 ans, s'est contenté de prendre 150 grammes de café aux Docks.
Cout : huit jours de prison.

François l'Olivier, 25 ans, charretier, n'a pas hésité à faire une entaille à un sac pour voler du café le 4 juin dernier, rue d'Alsace-Lorraine.

Cout : quarante jours de prison.

Georges Ledemais, 31 ans, est ce trop ingénieux ramoneur qui s'était présenté chez le curé de Belleville et lui avait affirmé que le maré avait donné l'ordre de ramoner immédiatement les cheminées de tous les habitants de la localité.

Le curé avait marché et s'en était allé pour 48 francs de ramonage.

Par défit, Ledemais avait été condamné à quatre mois de prison pour escroquerie.

Il a fait opposition et explique au Tribunal qu'il a remboursé dix francs sur la somme perçue et que le reste représente le travail effectué.

« Pensez, dit-il, j'ai retiré sept assiettes de soie de la cheminée de la cuisine ! »

Le Tribunal, estimant que l'intention frauduleuse n'est pas suffisamment établie, acquitte le prévenu.

LA MODE

Les chapeaux d'été - Le chapeau en bois pour les hommes - Les ombrelles de rite de l'ombrelle.

Il paraît que notre dernière chronique sur la mode masculine révèle un impardonnable oubli : il n'y est pas fait mention du chapeau de bois. Et, bien entendu, en effet, que les hommes n'ont pas le comique privilège des chapeaux extravagants : les hommes ont parés d'étranges inventions. Ils ont inventé le chapeau de bois.

Le chapeau de bois, s'il faut en croire le *GU BOU*, vient d'être lancé à Londres. Il est dit que Loke en fabrique dans la petite boutique du Strand où se font coiffer les plus élégants des Londoniens et des Parisiens. Qu'importe ! le chapeau de bois est à la mode, il se porte, on peut s'en procurer un modèle, il circule sur la tête masculine. Il est la surprise et la nouveauté d'été, il vient d'éclater, tel un champion sous la pluie de printemps. Saluons cet ornement baroque et adressons-lui notre plus indulgent sourire.

Le chapeau de bois a exactement la forme d'une casquette de golf et il est fait en fibre de bois. Sa légèreté est inimaginable, à peine le sent-on sur son crâne.

Les jeunes Anglais qui avaient pris la saine habitude californienne de déambuler tête nue le portent avec fierté. C'est un succès pour les chapeaux.

A bon vu, il y a quelques années, feu Édouard VII, alors prince de Galles, essaya et lança le haut de forme en paille, aux courses d'A. C. C. Ce tube, tressé d'osier fin et renoué des liens de gazarin, ne dura qu'une saison en dépit de ce royal patronage. Le vigneronisme s'effrita d'essayer mieux.

« Quel maudite chapeau ! dit-on, cette création de menuiserie vestimentaire, si l'on peut dire ? Les femmes portèrent trop de chapeaux. Les hommes n'en portaient plus. Il fallait que ce désordre cessât. Un ingénieur fabricant de coiffures eut un éclair de génie. Le feutre est délaissé, la paille est méprisée, la soie n'a plus de vogue ; lançons le bois ! Et ça pris. Ce n'était pas plus difficile que ça.

Attendez-vous désormais aux innovations les plus excentriques. Le chapeau en aluminium (très résistants), en verre pilé (très solide), en papier pelure (extra léger), en porcelaine (un peu fragile), en crin (pour les sportsmen).

Tout est possible désormais.

Pendant que les messieurs évitent l'insolation grâce au chapeau de bois, les dames manœuvrent l'ombrelle avec grâce, mais en font-elles savoir quelle ombrelle choisir, et comment s'en servir ; car il y a un « rite de l'ombrelle ».

« La Veuve nous le décrit minutieusement. C'est, par exemple, dès que le footing sera de rigueur. Mises dans, vous circulerez toutes d'un pas d'été, tenant votre ombrelle fermée sous le bras, la poignée presque à hauteur de l'œil. La main qui se posera vers la moitié du manche sera peut-être un peu crispée et vous aurez pendant quelques jours le poignet légèrement fatigué. Mais bah ! vous serez si « chic », si vraiment « dans la note » que vous n'y songerez guère. D'ailleurs, lorsque vous vous arrêterez pour bavarder un brin, ou pour donner votre main à baiser, vous aurez la pointe glissée à terre et vous tiendrez le manche très éloigné de vous dans une harmonieuse détente de votre bras mince.

Quand vous ouvrirez... mais ceci se

complique, car vous aurez été de nombreuses variétés d'ombrelles. Vous avez donc, pour s'adapter aux différentes heures : l'ombrelle japonaise, l'ombrelle d'auto, l'ombrelle de style, enfin le poème des ombrelles : l'ombrelle d'après-midi, brodé, fleurie, endentée.

L'en-cas de fatigues sabbatiques, vert ou bleu, à long manche pour l'usage d'été, est le parapluie des élégantes, indispensable tant que les averses printanières sont à redouter.

Mais il fera bien vite place, espérons-le, à l'ombrelle japonaise, simple et légère, qui s'harmonise à merveille avec le tailleur et sera la favorite de l'été. Vous en aurez d'adorables, en robe blanche, blanche, traversée de longues branches de pêche ou de roses corail ; vertes, enjolivées de glycymines et de campanules. On les fait plus petites que celles de ces dernières années et leur manche droit est en bois laqué.

Lorsque vous montez en auto, vous abriter du soleil deviendrait une fatigue, si vous ne trouviez dans votre voiture la minuscule ombrelle d'auto à petit manche. Ce raffinement se fait luxueux à l'extrême, mais est de grâce toute exagération et laissez ce charmant bibelot à sa place, il est hors de proportion dès que vous mettez pied à terre, et vos gestes seront écriqués.

Pourtant, si vous portez une robe de style, un de ces « poufs » qui reviennent en vogue, ou même une robe à volants plissés, vous pouvez vous permettre la petite ombrelle de l'opérette, à l'extrême, mais écriquée d'ivoire se pliant et s'inclinant à volonté. Ce sera pour votre toilette un amusant accessoire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Graville-Sainte-Honorine
Accident mortel à l'usine Dubosc

Un accident mortel s'est produit dimanche à deux heures de l'après-midi, à l'usine de la Société des extraits tinctoriaux et tannants, plus connue sous le nom d'usine Dubosc, rue des Briquetières.

La victime, nommée Wattigny, demeurant rue Crillon, à Graville, était un ouvrier sédentaire et très assidu de ses côtés ; les causes de l'accident ne sont pas bien déterminées, aucun des camarades de Wattigny n'en ayant été témoin. Mais de l'examen des lieux, il semble s'être produit dans les circonstances suivantes :

Wattigny conduisait une machine à couper les bûches de campêche ; le volant de la machine est entièrement protégé par un écran en bois, clos de tous côtés, mais du côté de la machine, cet écran comporte un panneau mobile tenu par des taquets ; il est à supposer que ce panneau semblait mal assujéti à Wattigny qui, sans arrêter sa machine, voulait aller le remettre en place ; mais pour une cause indéfinie, il est tombé dans la fosse du volant qui l'a entraîné dans sa course et là, à l'adresse mortelle.

Son voisin de travail ayant vu un éclat du panneau sauter en l'air, jeté par le volant, et n'apercevant pas Wattigny, arriva immédiatement la machine, le corps du malheureux ouvrier fut retiré de la fosse.

M. Marc, directeur de l'usine fut aussitôt avisé de ce douloureux accident, il fit prévenir le commissaire de police, ainsi que le directeur de la Société des pompes funèbres générales, afin qu'il soit procédé à l'inhumation du corps et on le transporta à son domicile, après que la veuve ait été informée avec tous les ménagements possibles du deuil qui venait de la frapper. Wattigny, qui n'était âgé que de 28 ans, laisse quatre enfants en bas âge.

Fécamp
Une très grave affaire

Tous les journaux ont relaté la semaine dernière, qu'une septuagénaire, Mme Mouton, qui tenait rue de la Plage, 11, une boutique d'épicerie, était décédée laissant une fortune, insonnée de tous, (car elle vivait très modestement), s'élevant à près de 100.000 francs.

Cette nouvelle avait alléché, sans doute, quelques malandrins, car, la nuit dernière, la maison occupée par la défunte a reçu la visite des cambrioleurs qui ont tout saqué, à la recherche de l'argent, qui, fort heureusement, avait été emporté et mis en lieu sûr.

Hier matin vers sept heures, une habitante de la rue de la Plage, venait informer M. le brigadier de police Colliaux, gardien des scellés, que la porte donnant sur la rue avait été fracturée et qu'elle était restée béante.

M. Colliaux se rendit aussitôt au domicile de Mme Mouton et constatait que le pêne de la porte d'entrée avait été arraché. Dans les appartements régnait un désordre inimaginable, presque tous les scellés apposés sur les meubles avaient été arrachés et le contenu versé à terre. Les meubles eux-mêmes avaient été en partie démolis. On constata que pour fracturer les meubles on avait arraché les queues de deux casseroles.

On a dû enlever une grande quantité de bijoux, montres d'homme et de femme en or, chaînes, bracelets, broches, colliers. D'autres, cachés dans la précipitation ou jugés trop précieux pour être saisis, gisent sur le plancher.

Prévenus, M. Hamel, juge de paix ; M. Moutin, greffier ; M. Bret, commissaire de police, vinrent, vers huit heures, faire les constatations, remirent un peu d'ordre dans les pièces et replacèrent des scellés nouveaux.

On suppose que les cambrioleurs avaient les pires intentions ; on retrouva, près de la porte d'entrée, un sacquet qui servait à Mme Mouton pour casser du bois, et une lanterne, posés sur une chaise. Il n'est pas douteux que cette précaution avait été prise dans le cas où un voisin réveillé par le bruit, ou un passant, aurait eu la malheureuse intention de déranger les misérables dans leur délicieux travail.

Les seuls indices qu'on ait pu retrouver des coupables, ce sont les déclarations de quelques voisins qui ont vu rôder, dimanche soir, quatre jeunes gens assez bien mis auprès de la maison cambriolée ; il était 11 heures lorsque leur attention fut attirée par les allures furtives de ces individus.

Un peu plus tard, vers minuit un quart, le gardien du phare revenant de son poste, aperçut ses feux, et regagnant son domicile, il constata aussi la présence de plusieurs jeunes gens qui semblaient faire le guet.

Ajoutons, pour être complet, que les indicateurs malfaiteurs ont redité la dégoûtante plaisanterie qui avait été faite, il y a quelques mois, dans le bureau d'outroi du marché lors de son cambriolage ; ils ont laissé un souvenir malodorant dans la chambre à coucher.

Cette affaire a soulevé une grosse émotion en ville, car les rôles de ce genre sont heureusement fort rares ; aussi souhaitait-on vivement que les auteurs du forfait soient rapidement découverts et mis hors d'état de nuire.

Sanvic
Vélodrome Club Sanvic - Demain mercredi, à huit heures et demie du soir, réunion générale chez M. l'abbé Hugo, 11, rue Victor Hugo.

Ordre du jour : 1. Compte rendu du 11 juin ; 2. Questions diverses.

Graville-Sainte-Honorine
Familles nombreuses - M. le maire de Graville informe ses administrés que les secours seront distribués aux familles nécessiteuses le mercredi 10 juin 1914, à 8 heures de l'après-midi.

Vagabondage et infraction à un arrêté d'interdiction de séjour - Un cours d'interrogatoire a été tenu au tribunal de première instance, à Graville, le 6 juin 1914, à 9 heures de l'après-midi.

Violence légère - Le jeune Maillé, âgé de 13 ans, demeurant avenue de Fécamp, a porté un coup de poing à un de ses voisins, nommé Rosier, âgé de 16 ans.

État civil - Du 31 mai : Adeline Leclercq, veuve Lheureux, garde-malades, rue de Fécamp.

Publication de mariage - Paul Herb, cordonnier, au Havre, et Augustine Courbe, au Havre.

Lillebonne
Concert - Jeudi 11 juin, à 8 h. 30 du soir, place Félix-Claude, concert par les Enfants de Lillebonne.

Programme : 1. Union fait la force, pas d'oubli (Gogues) ; 2. Jeanne d'Arc, ouverture (Reynaud) ; 3. La Pompe de Nuremberg, ouverture (Adams) ; mazurka (Bianchini).

Anderville-la-Campagne
Assemblée - Dimanche prochain 14 juin, assemblée des diocésains. Jeux divers, attractions, grand bal public.

Les Loges
Foire de juin - Voici le palmarès de la foire dite du premier lundi de juin.

Chevaux en juments de 2 ans (gros trait) : 1. P. 40 fr., M. Palfrey ; 2. 5 fr., M. Gherlin ; 3. Bordeaux-Saint-Clair ; 4. (ajouté), 5 fr., M. Lambert, aux Loges.

Chevaux en juments de 2 ans (gros trait) : 1. P. 15 fr., M. Palfrey ; 2. 10 fr., M. Gau, aux Loges ; 3. (ajouté), 5 fr., M. Lange, à Saint-Léonard ; 4. (ajouté), 5 fr., M. Longueur, à Conventville-d'Arques ; 5. (ajouté), M. Georges Lambert, aux Loges.

Pouliches ou pouliches d'un an - 1. P. 10 fr., M. Louis Fréger, aux Loges ; 2. M. Léon Leu, aux Loges.

Prix de 10 fr., M. Eugène Palfrey, pour le plus beau cheval.

Prix de 10 fr., M. Ernest Cotture, pour le plus jeune cheval.

Le jury était ainsi composé : MM. Emile Lange, cultivateur à Rouelles ; Marcel Grouard, cultivateur à Conventville ; Gustave Poppel, cultivateur à Villerville.

M. Léon Leu et Louis Fréger ont remis chacun 2 fr. pour le Bureau de bienfaisance.

La fanfare l'Union Musicale de Saint-Romain-de-Colbois a prêté son concours pendant cette journée de fête et elle a donné un concert apprécié sur la place. Une gerbe de fleurs a été remise au chef, M. Lehmann.

Le soir, au banquet, à l'Hôtel Petit, M. David s'est fait entendre sur un excellent piston.

La fête foraine a été des plus animées.

Fécamp
La Cascade du 12 Juillet - Dans la réunion tenue vendredi soir par la Société des fêtes, cinq sections sur les sept constituées dans la ville ont fait connaître leurs projets de chars : Char de l'Enfance et char des Lottiers, cravane gauloise, char de la Ville de Fécamp, char de la Revue des Reines, char du Musée Normande.

Une nouvelle réunion aura lieu vendredi soir, à neuf heures, rue de la Cascade, pour l'organisation définitive.

Patrons au Barage - Ont subi avec succès, au Havre, les examens pour l'obtention du diplôme de patron au barage : MM. Jacques du Havre, de Saint-Pierre-en-Port, inscrit à Fécamp, n° 1787 ; Joseph Mandin, de Fécamp, inscrit n° 1834 ; Marius Jeanne, de Fécamp, inscrit n° 616 ; Honoré Monner, de Saint-Vaery-en-Gaux, inscrit à Fécamp, n° 2631.

L'Abandon de l'« Harcule » - La collision qui s'est produite le 28 mai au soir dans le canal, entre le remorqueur Harcule et un chaland de la dragée, Deleolot, de Bruges, entraînant le remorqueur Harcule, a déterminé un procès en instance devant le Tribunal de Commerce, qui a tenu vendredi matin, à onze heures, une audience spéciale à cet effet.

Le Tribunal a nommé quatre experts. Ce sont : M. Billard, expert en matière de navigation ; Lucien Tolin, capitaine au cabotage François Savalle, capitaine au long-cours, et Félix Pressel, constructeur, de Fécamp.

Rouen
Un grand incendie à la gare du Nord - Nous avons annoncé qu'un incendie d'une violence extrême s'est déclaré samedi, à minuit, à la gare du Nord.

Voici quelques renseignements complémentaires sur cette affaire.

En un clin d'œil, le grand hall des arrivages, petite vitesse, long de 150 mètres environ et large de 20 mètres, était en feu. En outre, des fumées échappées du toit, éclairant commodément le hall, une dizaine de wagons. On pouvait voir de toute la ville une haute fumée et un wagon d'aide de la Société Matériaux.

Toute la compagnie des sapeurs-pompiers, sous les ordres du capitaine Busnel, s'était rendue sur les lieux du sinistre.

Voici comment l'incendie s'était produit : Vers minuit, M. Debuss-Fressat, gardien de service, venant défouler une poutre sous le hall des arrivages, ou plusieurs ouvriers étaient occupés au déchargement des wagons ; il était à peine arrivé au bout du hall qu'il entendit qu'un feu s'était allumé, ainsi que le chef de l'autorité a pu constater.

Les deux hommes accoururent en toute hâte vers l'endroit où partaient les appels et ils aperçurent que le feu venait de prendre à un wagon de la Société Matériaux.

Deux autres wagons vides se trouvaient devant ce wagon ; sans perdre un instant, ils ouvrirent la porte située à l'extrémité du hall et poussèrent l'un après l'autre l'autre dans la cour des wagons vides.

Il s'exécutèrent la même manœuvre pour le wagon qui se trouvait devant le wagon de la Société Matériaux, mais l'incendie, le feu se communiqua aux autres marchandises qui se trouvaient dans ce wagon.

En moins de cinq minutes, tout le grand bâtiment brûlait.

Dès leur arrivée, les sapeurs-pompiers se placèrent à l'extrémité du bâtiment, afin de protéger le hall des marchandises qui se trouvaient devant les arrivages, et qui est situé tout après, pendant que d'autres s'occupaient d'éteindre le feu qui s'était communiqué à plusieurs wagons.

Autre part, une locomotive était mise en action et contribua à mettre en sécurité les wagons incendiés.

À deux heures du matin, les pompiers étaient maîtres du feu ; ils restèrent cependant à la gare du Nord jusqu'à ce que tout danger fût définitivement conjuré.

Les dégâts sont considérables. Rien n'a pu être sauvé des nombreuses marchandises qui étaient sous le hall et sous le toit des wagons, qui étaient chargés, sont complètement à l'eau.

CALVADOS
Trouville-sur-Mer
Un marin âgé et malade - Samedi dernier, vers six heures du matin, la brigade de pêche Le-Vergé, n° 23, du port de Trouville, appartenant à l'armateur Paul Prentout, se trouvait en rade du Havre, lorsque le patron Legrip et le matelot Sirey, qui se trouvaient à bord, aperçurent un poisson à Trouville, ainsi que le plupart des marins-pêcheurs ont coutume de le faire.

Le matelot Louis-Albin-Victor Bohie, âgé de 30 ans, qui restait seul à bord, devant les y rejoindre plus tard. Comme il n'était pas encore rentré au port au bout de plusieurs heures, Legrip et Sirey, inquiets, se mirent à sa recherche, mais grande fut leur stupéfaction de ne pas retrouver leur barque qui avait disparu.

C'est seulement vers sept heures du soir qu'un autre bateau de Trouville, le n° 24, qui se trouvait dans ces parages, aperçut la barque n° 23 qui s'en allait à la dérive, entre Courvaulles et Oustreham. Ayant réussi à la rejoindre, le patron monta à bord et constata que l'infirmité Bohie était disparu ; une de ses valises était restée sur le pont et la chambre du bateau avait été lavée.

Aussi supposait-on que c'est en voulant passer de l'eau dans un baquet que Bohie, qui malheureusement ne savait pas nager, est tombé à la mer. L'heure de la nuit, son état n'a pas encore été retrouvé.

Bohie qui devait partir au régiment dans quelques mois, était bien considéré ; la nouvelle de sa disparition a causé dans le monde des marins une vive émotion.

Toutes les barques ont mis leur pavillon en berne en signe de deuil.

Bulletin des Sports
Sport Nautique du Havre
Régates du 7 juin 1914

Vent fort de N.O., temps à grains.

Les signaux et pontages étaient faits par MM. H. A. Grenier, président et vice-président du S.N.H.

Rivoli, elle marcha en se tenant quelque temps sur le rebord des piliers - ce qui lui permit d'approcher de Frinette et de Marion sans qu'elles s'aperçussent de sa présence. Et, arrivée à peu près à la même hauteur qu'elles, elle constata, en effet, que ce jeune homme les accompagnait et qui c'était tout autant Frinette que Marion qui se regardait avec lui.

Cela lui causa une telle peine, une telle indignation quelle demeura encore quelques instants comme clouée sur le trottoir ; puis elle traversa la rue, gagna l'autre trottoir et s'éloigna toute raide.

Jamais elle n'aurait cru que sa Frinette pouvait s'entretenir si librement en public avec un de ses odieux jeunes gens, qui semblait n'avoir d'autres préoccupations que de cueillir les fleurs parisiennes pour les jeter après les avoir tout juste respirées.

Mais elle avait bien senti la sensation que Frinette avait aperçue : son regard était certainement sur elle en son cœur... et Frinette, qui n'était comptable de rien en somme, devait déjà lui jeter comme un reproche : « Viens-tu donc m'espionner à présent ? »

Elles avaient vécu si longtemps l'une dans l'autre qu'elles devaient inutilement leurs pensées, comme si elles n'avaient eu qu'une même âme.

Et, en effet, au moment où Jacqueline arrivait au Louvre, elle entendait derrière elle un pas précipité, une respiration haletante.

Devant la scène qui allait éclater, elle pressa le pas, de façon à ce que Frinette fût un peu plus essouffée : comme elle était

1<sup>re</sup> Course. (Série de 5 mètres longueur corrigée). Parcours : 3 tours en triangle en dedans des dunes. Départ à 10 heures.

1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 10 h. 49'20". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 10 h. 53'40". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

2<sup>e</sup> Course. (Série de 4 mètres de longueur corrigée). Parcours : 2 tours en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 03'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 05'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 09'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

3<sup>e</sup> Course. (Série de 3 mètres de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 13'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 15'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 19'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

4<sup>e</sup> Course. (Série de 2 mètres de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 17'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 19'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 23'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

5<sup>e</sup> Course. (Série de 1 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 21'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 23'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 27'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

6<sup>e</sup> Course. (Série de 0,50 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 25'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 27'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 31'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

7<sup>e</sup> Course. (Série de 0,25 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 29'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 31'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 35'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

8<sup>e</sup> Course. (Série de 0,125 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 33'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 35'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 39'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

9<sup>e</sup> Course. (Série de 0,0625 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 37'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 39'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 43'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

10<sup>e</sup> Course. (Série de 0,03125 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 41'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 43'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 47'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

11<sup>e</sup> Course. (Série de 0,015625 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 45'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 47'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 51'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

12<sup>e</sup> Course. (Série de 0,0078125 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 49'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 51'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 55'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

13<sup>e</sup> Course. (Série de 0,00390625 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 53'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 55'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 11 h. 59'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

14<sup>e</sup> Course. (Série de 0,001953125 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 11 h. 57'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 11 h. 59'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 12 h. 03'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

15<sup>e</sup> Course. (Série de 0,0009765625 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 12 h. 01'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 12 h. 03'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 12 h. 07'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

16<sup>e</sup> Course. (Série de 0,00048828125 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 12 h. 05'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à 12 h. 07'50". 2<sup>e</sup> Hirondelle, à M. Danet, arrivé à 12 h. 11'50". 3<sup>e</sup> Andrette, abrité par Chénier, perd son bonnet et s'écroule au sol ; ces 3 coureurs restent.

17<sup>e</sup> Course. (Série de 0,000244140625 mètre de longueur corrigée). Parcours : 1 tour en triangle en dedans des dunes. Départ à 12 h. 09'50". 1<sup>er</sup> Colibri, à M. G. Grenier, arrivé à

Le Capital

COURRIER IMMOBILIER

Adjudications annoncées

Four le semaine du 15 au 22 Juin 1914

Table of real estate auctions with columns for location, description, and price.

Notices regarding Monsieur Maurice MANCHERON and his family.

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames A LA DRAPERIE D'ELBEUF

Imprimerie du Journal LE HAVRE

LETTRES DE DECÈS

CASINO MARIE-CHRISTINE

Mariage d'Etoile

THEATRE-CIRQUE OMNIA

CINEMA OMNIA PATHE

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

VANCES-PHLEDATE

NOUVELLES MARITIMES

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

BULLETIN DES HALLES

MARQUES AUX BESTIAUX

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Société de Secours Mutuels de Sainte-Adeline

Corde savennais de la Ligue de l'Enseignement

Société Havraise de Photographie

Modern-Style

Société Havraise de Tambours et Clairons

Revue Havraise de Tambours et Clairons

La Renaissance

Communications importantes au sujet du concours

Nouvelles Diverses

Une étrange Course de Taureaux

La police accourut en toute hâte et put à grand-peine prescrire Vasquez qui n'eut que le temps de sauter dans une voiture pour gagner son hôtel.

Pendant ce temps, les spectateurs enlevaient le second matador Giona sur leurs épaules, et le portaient en triomphe.

DIGESTIONS PENIBLES

ETAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Le plus Grand Choix TISSANDIER

Imprimerie du Journal LE HAVRE

LETTRES DE MARIAGE

DECES

DEPARTS DU MOIS DE JUIN

RESTAURANT A BORD

Services Maritimes BRETEL Freres

HAVRE A CHERBOURG & SAINT-VAAST

LE HAVRE A BULOINGNE-SUR-MER ET CALAIS

BAC A VAPEUR

Entre QUILLEBEUF ET PORT-JEROME

Société de Secours Mutuels St-François-Xavier

Monsieur Eugène MALANDAIN

Monsieur Paul MONTIER

Madame veuve FOLLET

PAQUETOTS A VAPEUR DE LA BASSE-SEINE

SERVICE DU HAVRE A ROUEN

DEPARTS DU MOIS DE JUIN

RESTAURANT A BORD

Services Maritimes BRETEL Freres

HAVRE A CHERBOURG & SAINT-VAAST

LE HAVRE A BULOINGNE-SUR-MER ET CALAIS

BAC A VAPEUR

Entre QUILLEBEUF ET PORT-JEROME

Société de Secours Mutuels St-François-Xavier

Monsieur Eugène MALANDAIN

Monsieur Paul MONTIER

Madame veuve FOLLET

Administration des Postes

MARÉGRAPHE DU 9 JUIN

NAVRES ENTRÉS

NAVRES SORTIS

Par le Canal de Tancarville

Sur Rade

NAVRES ENTRÉS

NAVRES SORTIS

Par le Canal de Tancarville

Sur Rade

NAVRES ENTRÉS

NAVRES SORTIS

Par le Canal de Tancarville

Sur Rade

NAVRES ENTRÉS

NAVRES SORTIS

Par le Canal de Tancarville

Cours à Terme

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

BOURSE DE PARIS du 8 Juillet 1914

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

Table with columns for destinations: Havre, Trouville, Caen

